

Corruption

Newsletter #4

1/3

Introduction

Cher Tous,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier en mon nom personnel et au nom de notre association pour votre intérêt et votre soutien.

La présente lettre information n'a pas pour vocation de se substituer à notre rapport d'activité qui sera présenté prochainement pour l'année 2013. Cette lettre d'information a pour but d'informer nos membres et plus généralement le public de notre actualité et de nos activités.

Comme nous vous l'avions annoncé, l'année 2013 a été l'année de la visibilité et nous nous en réjouissons. Nous sommes tous mobilisés pour faire que 2014 voit la consolidation de nos acquis et leur amélioration tant au niveau de notre fonctionnement que de notre image. Nous pourrions y parvenir grâce à votre soutien et nous comptons sur vous.

Luxembourg, le 10 mars 2014

Yann Baden

1. Visibilité accrue - Crédibilité

Après la refonte totale de notre site internet et l'accréditation fin 2012 par le mouvement mondial « Transparency International » (www.transparency.org), notre association a réalisé une campagne radio/TV d'ampleur nationale au mois d'octobre 2013.

Cette campagne (financée par le projet « Speak Up » issu de fonds de l'Union européenne) nous a offert une vitrine d'envergure et a permis d'asseoir notre crédibilité et notre visibilité tant auprès du public que des journalistes qui nous contactent régulièrement pour entendre notre point de vue ou pour faire partie de notre liste de diffusions.

Notre association a ainsi donné 9 interviews à la Presse l'année passée en plus des 9 communiqués de presse depuis janvier 2013 qui ont fait l'objet d'une reprise par les médias.

Nous ne souhaitons pas faire « la Une » à chaque instant et notre démarche est plus qualitative afin de nous laisser le temps de prendre le recul nécessaire pour ne pas intervenir « à chaud ».

2. Bureaux et ALAC / Hotline

Nous vous confirmons que notre association dispose d'un bureau accessible au public (généralement sur rendez-vous) qui se situe au 11C, boulevard Joseph II à Luxembourg ville.

Ce dernier nous a permis de concrétiser le projet ALAC (« Advocacy and Legal Advise Center »). Nous sommes désormais joignables au 26 38 99 29 tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Nous vous rappelons que ce service est entièrement gratuit pour les particuliers et est inclus dans la cotisation pour les membres « corporate » qui ont signé une convention avec nous.

Nous pouvons également vous confirmer que ce service commence à être connu et que nous recevons d'ores et déjà des appels et études des cas soumis.

3. Projets européens

Par l'intermédiaire du secrétariat général de « Transparency International » qui pilote certains projets, nous participons à deux projets financés par l'Union européenne. Vous trouverez le détail de ces projets sur notre site : <http://www.transparency.lu/actualite/nos-campagnes/>.

Le premier projet « An Alternative to Silence » vise l'amélioration de la protection du lanceur d'alerte en Europe. Entre autres activités, ce projet nous a donné l'opportunité d'organiser une « conférence d'expert » le 26 septembre 2013 au Novotel Kirchberg afin de confronter les points de vues des professionnels du droit (avocats et juristes d'entreprise), des « compliance officers » (d'entreprises et de PSF), de chefs d'entreprises, des syndicats et des officiels gouvernementaux. Madame la Ministre de la Justice de l'époque, Mme Octavie Modert nous a également fait l'honneur de présenter la loi du 13 février 2011 et sa genèse. Ce projet a maintenant pris fin et nous a également donné l'occasion d'exprimer notre vision de la situation actuelle et une de nos demandes par le biais de la rédaction d'un rapport national. Ce rapport est disponible sur notre site à la page : http://www.transparency.lu/documentation_type/publications/.

Le second projet est encore en cours jusqu'à

janvier 2015 et s'intitule « Speak Up ». Il vise à renforcer notre ALAC / hotline et nous a permis notamment de nous équiper d'un outil informatique fiable et sécurisé, de promouvoir notre service auprès du public par notre campagne radio/TV d'octobre 2013 et aussi d'engager une juriste à mi-temps dont la fonction première est de recevoir (sur rendez-vous) le public et d'analyser tous les cas qui lui sont soumis afin que le Conseil d'administration puisse décider de l'issue à donner par notre association. Nous sommes très attachés à la protection de nos interlocuteurs et toutes les données insérées dans notre serveur sont anonymées et nous servent par la suite à des fins statistiques et d'analyse.

4. Etudes sur la situation du pays

Outre l'importance fondamentale des cas que nous fournit notre «hotline», Transparency International Luxembourg, du fait de son appartenance au réseau mondial de Transparency International participe à deux études majeures, à savoir le « Corruption Perception Index » et le « Global Corruption Barometer ». Vous pouvez trouver les résultats sur notre site internet sur la page suivante ; http://www.transparency.lu/documentation_type/publications-transparency-international/.

Il ressort de ses différentes études que la situation du Grand Duché est totalement atypique dans son ensemble du fait de la taille du pays mais aussi de sa spécificité.

Le « Global Corruption Barometer » a fait l'objet d'une enquête d'opinion auprès d'un

panel représentatif de la population. Sa dernière version a été publiée le 9 juillet 2013 et elle constate que 18% de la population a fait l'objet d'une demande de paiement de « pot de vin ». Vous trouverez l'intégralité de l'étude et des résultats pour le Luxembourg sur notre site à l'adresse : <http://www.transparency.lu/wp-content/uploads/2013/07/Luxembourg-GCB-2013-country-report-9.7.2013.pdf>.

En ce qui concerne le « Corruption Perception Index », ce dernier est un classement effectué par des experts internationaux sur les institutions. La dernière étude a été rendue publique le 2 décembre 2013 et classe le Luxembourg à la 11^{ème} place mondiale. Nous sommes d'avis que ceci ne reflète pas l'intégralité de la réalité du pays et de sa spécificité. Vous pouvez découvrir le détail dans notre communiqué de presse afférent à la page : <http://www.transparency.lu/communiques-de-presse/>.

5. Collecte de dons – Cotisations

Le conseil d'administration continue ses efforts de collecte de dons auprès des entreprises importantes du Grand-Duché de Luxembourg alors que nous croyons que les démarches entreprises par notre association profitent à l'ensemble de l'économie luxembourgeoise. Les réactions ne sont, dans l'ensemble, pas très encourageantes.

Afin de maintenir ses activités et son indépendance, Transparency International Luxembourg est tributaire de dons et de cotisations (tant de personnes physiques que de

personnes morales qui peuvent devenir membre « corporate »).

Transparency International Luxembourg a été reconnue d'utilité publique suivant arrêté grand-ducal du 12 mai 2011 et se trouve sur le relevé des organismes pouvant recevoir des dons déductibles dans le chef des donateurs dans les limites des articles 109 et 112 L.I.R. sous sa dénomination sociale de l'Association pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l.

Vous pouvez nous soutenir en devenant membre et/ou en allant sur <http://www.transparency.lu/a-propos/nous-soutenir/>.

7. Présence au Forum des Associations

Il nous a paru important d'aller au devant de la population et de recueillir les avis de tout un chacun. C'est ce qui a motivé notre participation au « Forum des Associations » organisé par CLAE Services les 14/16 mars 2014 à LuxExpo au Kirchberg.

Nous assurerons ainsi une permanence sur notre stand afin de vous rencontrer et d'échanger avec vous. Nous vous y attendons nombreux.

